

NOTE DE RENTREE 2021/2022

L'ECOLE SAINTE ANNE

HORAIRES



Horaires de l'école :

Matin : 8 h 45 – 11 h 45

Après-midi : 13 h 15 – 16 h 30

L'accueil a lieu 15 minutes avant, le matin dans les classes et l'après-midi dans la cour.

Chaque jour, une ASEM assurera la surveillance du portail le matin. Nous avons décidé que l'accueil des élèves à partir de la MS se ferait au portail et que les élèves rentreront directement en classe après s'être lavé les mains. Vous comprendrez donc que nous vous invitons à laisser vos enfants au portail qui se rendront directement dans leur classe. Les élèves de TPS ET PS seront accueillis en classe et les parents pourront les y accompagner.

La sortie des classes se fera pour TOUS (maternelle et primaire) au portail.

MERCI DE VOTRE PONCTUALITE

Equipe éducative et répartition des classes :

L'école compte 4 classes réparties comme suit :



Classes	Enseignantes et personnel
TPS/PS/MS	Mme GUERIN Nathalie et Mme BREUREC Anne Lys le vendredi ASEM : Mme GEFFRAY Alexandra, Mme ALLANIC DACHEUX Claudine, Mme GIRAUDOT Myriam
GS/CP	Mme CHANVILLARD Gaëlle ASEM : Mme GIRAUDOT Myriam, Mme GEFFRAY Alexandra AESH : Mme LE BRUN Stéphanie
CP	Mme LE GUERANNIC Marine AESH : Mme MARECHAL Caroline
CM1/CM2	Mme DELANNEE Marie Jeanne

Enseignante spécialisée : Mme PHILIPPE Noranne

Secrétaire comptable : Mme OLIVIERO Nathalie

Personnel de surveillance et d'entretien : Mme ALLENIC-DACHEUX Claudine

Vacances scolaires :

L'Académie de **Rennes** se trouve en **zone B**

	Vacances	Date de fin des cours	Date de reprise
	Rentrée des élèves.		Jeudi 2 septembre 2021
	Vacances de la Toussaint.	Vendredi 22 octobre 2021	Lundi 8 novembre 2021
	Vacances de Noël.	Vendredi 17 décembre 2021	Lundi 3 janvier 2022
	Vacances d'hiver.	Vendredi 11 février 2022	Lundi 28 février 2022
	Vacances de printemps.	Vendredi 15 avril 2022	Lundi 2 mai 2022
	Sortie des élèves.	Jeudi 7 juillet 2022	
	<p>Pont de l'Ascension : du mardi 24 mai après la classe au lundi 30 mai au matin</p> <p>Lundi de Pentecôte : lundi 6 juin 2022 férié</p>		

INFORMATIONS

	<p><u>Le restaurant scolaire</u></p> <p>Le restaurant scolaire est municipal. Les inscriptions et/ou annulation se font via le portail famille. Il est obligatoire de prendre contact avec la mairie pour toute inscription. (mairie : 02 97 66 90 62)</p> <p>Les repas sont préparés par la Centrale de Theix, les menus sont validés lors des commissions cantine et affichés dans le panneau à l'extérieur de l'école.</p> <p>La facturation est faite par la Municipalité.</p>
	<p><u>La garderie et l'étude</u></p> <p>La garderie fonctionne du lundi au vendredi à l'intérieur de l'école le matin de 7H30 à 8H30 et le soir de 16H45 à 19H00.</p> <p>Les frais de garderie : le matin : 4 euros par jour plafonnés à 16 euros (4 matins et plus) le soir : 4 euros par jours plafonnés à 22 euros le mois (6 après-midis et plus)</p> <p>Les tarifs de la garderie restent inchangés durant le premier trimestre. Une étude sera menée et une modification des tarifs pourrait être mise en œuvre à compter de janvier 2022.</p> <p>Ce service est gratuit de 16h30 à 16h45</p> <p>Pour des raisons d'assurances et de personnel, la garderie ne peut fonctionner au-delà de 19H00. Chaque parent doit donc prendre ses dispositions si, pour diverses raisons, il ne peut venir chercher son enfant à l'heure prévue.</p> <p>ATTENTION : pour tout enfant encore à l'école après 19H00 un coût supplémentaire de 4 euros vous sera facturé, l'enfant pourra alors être conduit aux services de la Mairie ou de la Gendarmerie si nous n'avons pas la possibilité de joindre les parents.</p> <p>Il est proposé un temps d'étude les lundis, mardis et jeudis de 16h45 à 17h30, aux enfants du CE1 au CM2 qui restent de manière REGULIERE à la garderie. L'étude est encadrée par Mme ALLANIC DACHEUX Claudine et par des personnes bénévoles. Aucun supplément financier ne sera demandé mais nous vous demandons d'y inscrire votre enfant. (facturé comme un temps de garderie) L'étude débutera le lundi 13 septembre 2021.</p> <p>Il n'y aura pas d'étude les veilles de vacances et lors des réunions de classe à la rentrée.</p>

	<p>Les frais de scolarité :</p> <p><u>Les rétributions :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - La contribution de base est de 200,00 € pour l'année et par enfant. - Ou une contribution de soutien au choix de 230,00 €, 250,00 € ou plus pour l'année et par enfant si vous le souhaitez. <p>Ces rétributions permettant à l'école de faire face aux frais liés aux investissements et à la vie pastorale.</p> <p>Depuis plusieurs années, nous préconisons pour vos paiements, le prélèvement mensuel. Ceci vous permet d'étaler sur <u>10 mois</u> vos frais de scolarité et de garderie/étude (<u>le 10 de chaque mois du 10 octobre au 10 juillet</u>). Bien que le prélèvement soit calculé en début d'année, il est possible de le modifier en cas de changement de situation. Dans ce cas il suffit d'avertir l'école avant le 20 du mois pour le mois suivant.</p> <p>Nous faisons une proposition de prélèvement chaque année, avec le retour de la fiche de renseignements dûment remplie, celle-ci doit impérativement être retournée et signée avant le 20 septembre pour le prélèvement du 10 octobre.</p> <p>Si vous souhaitez des précisions, n'hésitez pas à contacter le secrétariat. (secretariat.stean@gmail.com)</p> <p>Pour les élèves de CE et CM les 5 euros facturés sur la facture de septembre sera à titre de caution pour le dictionnaire et non pas de location. Ces 5 euros vous seront restitués en fin d'année selon l'état du dictionnaire de votre enfant.</p> <p>Afin de financer les nouveaux manuels scolaires et les différentes sorties pédagogiques ou activité lié à l'enseignement, il est demandé aux familles une participation de 30.00€ (prélevée avec le mois de septembre)</p>
	<p>L'assurance scolaire :</p> <p>A l'école, chaque enfant doit être assuré en plus par « une individuelle-accident » qui est obligatoire à chaque fois qu'une classe quitte l'école pour une activité extérieure.</p> <p>Votre enfant est assuré à la Mutuelle Sainte Christophe pour toutes les activités scolaires et périscolaires du 1er septembre 2020 au 31 août 2021. Vous n'avez plus besoin de souscrire à une autre assurance, cette dernière couvre intégralement votre enfant (dommages créés et/ou subis). L'assurance est comprise dans les frais de scolarité.</p>
	<p>Projets de l'année :</p> <p style="text-align: center;">Epanouissement personnel, écoute, attention et concentration : Des piliers pour bien grandir</p>

ADMINISTRATIF

	<p>Relation parents/enseignants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mail de l'école : eco56.stean.sene@enseignement-catholique.bzh Vous pouvez adresser vos mails et demandes vers cette adresse • Mail d'envoi d'informations : notification@noefil.fr Cette adresse ne peut recevoir de mails, elle ne peut uniquement en envoyer. Nous vous donnerons toutes les informations relatives à l'école via ces 2 adresses mail.
---	---

	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Les adresses mails de classe</u> Ces adresses ne seront réutilisées qu'en cas de continuité pédagogique. Elles ne seront donc qu'à titre informatif. Pour toutes demandes ou questions concernant l'école merci d'utiliser soit l'adresse mail de l'école. Et pour toutes demandes relatives à la classe merci d'utiliser le cahier de liaison. • <u>Cahier de liaison:</u> C'est le lien entre la famille et la classe. Vous devez le regarder régulièrement, toutes les feuilles distribuées aux enfants et collées doivent être signées après en avoir pris connaissance, votre signature est la preuve que le message a bien été reçu. Vous êtes invités à y noter : <ul style="list-style-type: none"> - Les demandes de rendez-vous avec l'enseignante. - Les justifications d'absence (accompagnées si possible d'un justificatif). - Tout problème de santé ou familial susceptible de gêner votre enfant dans ses apprentissages.
	<p><u>Réunions de rentrée</u></p> <p>Les réunions de rentrée auront lieu dans chaque classe à partir de 17h30. Il vous sera demandé de respecter les gestes barrière (port du masque et désinfection des mains à l'entrée de la salle)</p> <ul style="list-style-type: none"> • TPS-PS-MS : jeudi 23 septembre • GS-CP : vendredi 10 septembre • CE1-CE2 : mardi 28 septembre • CM1 : mardi 14 septembre • CM2 : vendredi 17 septembre
	<p><u>Les documents de rentrée :</u></p> <p>Vous trouverez aujourd'hui dans le cahier de liaison de votre enfant un ensemble de documents administratifs à compléter et à rendre pour le <u>vendredi 24 septembre 2020.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Fiche de renseignements. - Fiche « scolarité et garderie » - L'inscription à l'étude - Souscription à l'APEL - Le contrat de scolarisation pour les nouveaux élèves - Le coupon attestant la lecture de tous les documents de rentrée
	<p><u>Protocole sanitaire :</u></p> <p>L'ensemble du territoire français est au niveau jaune. (cf pièce jointe) Nous avons interrogé l'inspection académique concernant le port du masque pour les élèves de la classe de GS-CP, en voici la réponse : « Dans les classes comprenant des élèves de GS et CP, les élèves de maternelle ne portent pas de masque, les élèves de CP y sont soumis. Il n'y a pas de dérogation au cadre légal fixé par le protocole. »</p>
	<p><u>Absences :</u></p> <p>Les parents doivent prévenir le jour même de l'absence de leur enfant soit en appelant l'école soit en envoyant un mail. Nous vous rappelons que nous sommes tenus de signaler à l'Inspection académique toute absence injustifiée. Par ailleurs, les dispenses de sport ou de piscine doivent être justifiées par un certificat médical.</p>

Je vous remercie de bien vouloir prendre en compte toutes ces diverses informations pour le bon fonctionnement de l'école.

Je vous souhaite une très bonne rentrée scolaire.

Le chef d'établissement, Nathalie GUERIN.

Mme Nathalie GUERIN


 Ste Anne école
 Rue des Ecoles
 56860 SENE
 Tél. : 97 66 90 71

COUPON REPONSE

Coupon à rendre à l'enseignant de votre enfant ou à votre aîné.

Mr e Mme.....

Parents de.....

Scolarisé(s) en classe de.....

Attestent avoir pris connaissance des différents documents de rentrée et les accepter. (1)

- La note de rentrée
- La fiche « scolarités et garderie »
- Le règlement de l'étude
- La fiche de renseignements
- L'adhésion à l'APEL
- Le contrat de scolarisation pour les nouveaux élèves

(1)Rayer les documents ne vous concernant pas

Signature des représentants légaux

Précédée de la mention « lu et approuvé »